



Montagny, le 6 mars 2025

**Préavis N° 27/25 relatif à la demande de crédit
pour le remplacement du système
informatique communal.**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Contexte

Le système informatique communal actuel (WWSOFT, fournisseur Axians-Ruf) est en activité depuis de nombreuses années à Montagny et doit être remplacé. En effet, ce système est en fin de vie et remplacé dans l'offre de Axians-Ruf (du groupe Vinci Energies) par un nouveau système (Informa).

Un système informatique communal couvre principalement le périmètre fonctionnel suivant :

- Finances (Comptabilité générale et analytique, facturation, salaires)
- Contrôle des habitants (Gestion de l'information relative aux citoyens, arrivées et départ, interactions avec les systèmes cantonaux, gestion de l'information relative aux chiens)

Cette nécessité de changer de système est porteuse d'opportunités et devra notamment permettre de répondre au mieux aux attentes des utilisatrices et de la Municipalité, principalement :

- Amélioration de l'efficacité ergonomique en général ;
- Fluidification de certains processus grâce notamment à l'automatisation des interactions avec les systèmes externes (canton, confédération) ;
- Intégration de la GED (Gestion électronique des documents) automatisant notamment :
 - La visualisation contextuelle de documents (typiquement les factures) ;
 - L'identification OCR de certains éléments d'information (comme le fournisseur dans une facture) permettant la création automatique d'objet informatique (comme une facture) dans le cadre du processus d'enregistrement des documents dans le système GED.

2. Les contraintes et les risques du projet

Le système informatique communal supporte l'essentiel des opérations d'une partie du personnel administratif (principalement la Bourse et le Contrôle des habitants), et son changement constitue un projet important qui demande un gros engagement de la part des collaboratrices concernées, principalement pour ce qui concerne :

- La vérification de la reprise des données ;
- La formation.

Ce surcroît de charge, qui peut être évalué à 20% au moins pour la Bourse et le Contrôle des habitants, doit être anticipé par la Municipalité, d'autant plus que pour la Bourse, le passage à MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé Vaudois version 2), doit se faire d'ici à début 2026.

Dans la mise en œuvre du système, les éléments suivants sont les plus critiques du point de vue des risques du projet :

- Reprise des données : Il s'agit d'extraire de l'ancien système les données utiles, de les transformer pour les rendre importables dans le nouveau système, et, donc de les importer. L'expérience du fournisseur choisi dans la reprise des données à partir du système WWSOFT d'Axians/Ruf, est un point déterminant du point de vue de la limitation du risque.
 - Capacité du personnel à s'engager pleinement dans la vérification de cette reprise des données.
- Hébergement et initialisation de l'infrastructure hardware nécessaire.
 - La solution et le fournisseur choisis doivent assurer la disponibilité du système et sa sécurité.
- Formation des utilisatrices.

Autre contrainte majeure, celle du temps : le projet doit être mené de telle manière que l'année 2026 puisse commencer sur le nouveau système.

3. Les paramètres du choix de la solution

La nouvelle solution doit être évaluée selon les critères suivants :

- Aspects fonctionnels et ergonomiques ;
- Aspects financiers ;
- Pérennité, crédibilité (références) ;
- Capacité du ou des fournisseur(s) à délivrer la solution en conformité avec les contraintes, notamment de temps, de reprise des données, ainsi que de fiabilité de la solution d'hébergement ;
- Simplicité technique versus complexité de la solution (besoins en infrastructure, nombre d'intervenants) ;
- Compatibilité de la solution avec les éléments de l'infrastructure logicielle existante à Montagny (principalement la GED) ;
- Préférence des utilisatrices.

4. L'approche de la Municipalité

Devant la nécessité de procéder à ce renouvellement du système informatique communal, la municipalité a choisi l'approche pragmatique suivante :

- Identification d'un fournisseur potentiel, sur la base de l'observation des projets communaux récents en Suisse romande ;
- Visite de communes ayant fait récemment un projet de migration avec ce fournisseur ;
- Identification d'un fournisseur alternatif ;
- Visite de communes ayant fait récemment un projet de migration avec ce fournisseur ;
- Rencontre de chaque fournisseur pour comprendre son organisation, son expérience, son modèle financier ;
- Rencontre de chaque fournisseur pour une présentation orientée par les sujets sensibles mis en évidence par les utilisatrices ;
- Réception d'offres financières indicatives ;
- Questions techniques et technologiques clarifiées par entretiens téléphoniques ;
- Recueil des impressions des utilisatrices ;

- Elaboration d'un rapport d'analyse ;
- Choix du fournisseur par la Municipalité ;
- Elaboration du préavis ;
- Décision du Conseil.

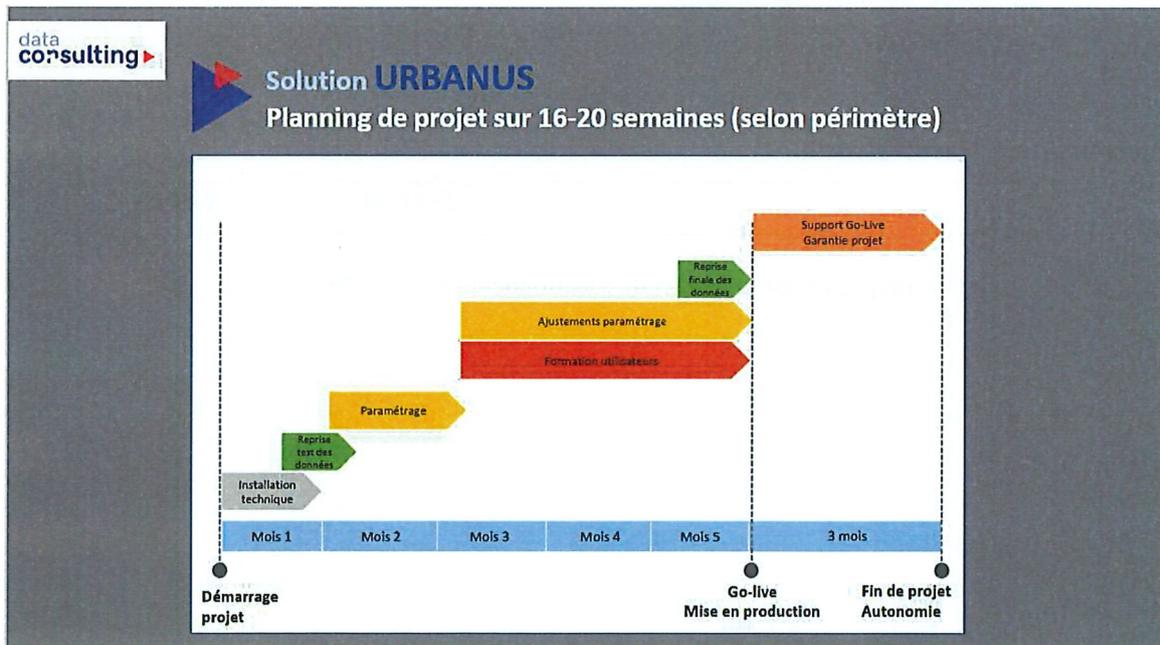
Les deux solutions identifiées sont :

- ProConcept + InnosolvCity (fournisseur intégrateur : Prime technologies) ;
- URBANUS (fournisseur Data Consulting qui est aussi éditeur et hébergeur de la solution).

Le choix final du fournisseur est actuellement en cours et se fait selon la grille d'évaluation suivante :

	Data Consulting	Prime Technologies	Poids
Prix	score de 1 à 6	score de 1 à 6	4
Fonctionnalités	score de 1 à 6	score de 1 à 6	3
Migration des données	score de 1 à 6	score de 1 à 6	3
Pérennité de la solution	score de 1 à 6	score de 1 à 6	3
Convivialité, ergonomie	score de 1 à 6	score de 1 à 6	2
Crédibilité, Références	score de 1 à 6	score de 1 à 6	2
Capitalisation sur investissements GED	score de 1 à 6	score de 1 à 6	2
Préférence utilisatrices	score de 1 à 6	score de 1 à 6	2
Simplicité (architecture, intervenants)	score de 1 à 6	score de 1 à 6	2
Intégration, homogénéité	score de 1 à 6	score de 1 à 6	1
Transparence vs boîte noire	score de 1 à 6	score de 1 à 6	1
SCORE	0	0	

5. Planification



6. Aspects budgétaires

La solution actuelle a été maintenue les dernières années avec les coûts annuels suivants :

Item	Coût (TTC)
Solution WWSOFT (y.c. support)	20'000

Le budget ci-dessous est basé sur les offres reçues des fournisseurs :

- Data Consulting (solution Urbanus) ;
- Prime technologies (solution ProConcept + InnosolvCity) ;
- MAF informatique (hébergement). Cette société est déjà en charge, de supporter techniquement l'infrastructure informatique locale, à satisfaction des utilisatrices et de la Municipalité ; elle propose également une solution d'hébergement, sous forme de location de machines virtuelles dans un Cloud basé en Suisse, solution que l'on peut considérer comme optimale du point de vue de la disponibilité et de la sécurité.

a. Investissement 2025

Item	Coût (TTC)
Achat Base de données	8'000
Prestation (Reprise de données, mise en œuvre et formation)	92'000
Infrastructure + hébergement	6'000
TOTAL	106'000

b. Coûts annuels (dès 2026)

Item	Coût (TTC)
Licences (y. c. maintenance, support, nouvelles versions)	22'000
Infrastructure + hébergement	12'000
TOTAL	34'000

Ces coûts devront être supportés par le budget de fonctionnement dès 2026.

7. Conclusions

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Montagny,

- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- vu le préavis de la Municipalité,
- ouï le rapport de la Commission,

d é c i d e

Article 1 d'accorder le crédit demandé de CHF 106'000.- ;

Article 2 de financer cette dépense par la trésorerie courante.

Ainsi approuvé par la Municipalité le 3 mars 2025 pour être soumis au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



F. R. Rohner



La Secrétaire :



C. Ginier